

PLAN DE MISE EN ŒUVRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BELOEIL

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES



Préparé par :

*Gilles La Madeleine, MBA, t.p.i.
Directeur*

JUILLET 2007

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
OBJECTIF NUMÉRO 1 - LA PRÉVENTION	2
1.1 L'analyse et l'évaluation des incidents.	2
Annexe 1 - Tableau de formation	
Annexe 2 - Guide et rapport de constatation	
Annexe 3 - Rapport de recherche et de circonstance d'incendie	
Annexe 4 - Résolution 2007-05-251	
1.2 La réglementation.	6
Annexe 5 - Avis de motion	
Annexe 6 - Avis de motion	
1.3 Un programme visant l'inspection et la vérification des avertisseurs de fumée.....	8
Annexe 7 - Relevé de bâtiment	
Annexe 8 - Séminaire de formation	
Annexe 9 - Formulaire de visite résidentielle	
1.4 L'inspection périodique et séquentielle des risques plus élevés.....	10
Annexe 10 - Grille d'évaluation	
1.5 Les mesures et les programmes d'éducation du public.....	13
Annexe 11 - Plande cours formation personnel résidence personnes âgées	
Annexe 12 - Guide de formation	
Annexe 13 - Guide pédagogique personnel éducteur et Le feu follet	
Annexe 14 - Cours "Cadet pompier"	
Annexe 15 - Guide pratique plan évacuation école	
OBJECTIF NUMÉRO 2 - INTERVENTION RISQUES FAIBLES ET MOYENS (force de frappe).....	17
2.1 Délai d'intervention	17
Annexe 16 - Protocole d'appels	
2.2 Personnel d'intervention.....	20
Carte de répartition des secteurs	
Annexe 17 - DGP07-13 - Protocole de gestion des interventions	
Annexe 18 - Tableau de présence aux interventions	
Annexe 19 - Tableau de garde des équipes	
Annexe 20 - Répartition des équipes (feuille de temps)	
2.3 La formation des pompiers et leur entraînement.	26
Annexe 21 - Résolution et programme emploi	
Annexe 22 - Tableau des entraînements et formation dispensés en 2006	

2.4	Véhicules d'intervention.....	28
	Annexe 23 - Certification ULC	
	Annexe 24 - Certification ULC	
	Annexe 25 - Chiffrier de suivi des entretiens	
	Annexe 26 - Vérification avant départ	
	Annexe 27 - Formulaire vérification équipements et mécaniques	
	Annexe 28 - Certification échelles portatives	
	Annexe 29 - Fichier d'entretien et suivi des boyaux	
	Annexe 30 - Directive d'entretien vêtements de protection	
	Annexe 31 - Fichier d'entretien annuel et journalier ARA	
	Annexe 32 - Fichier des tests hydrostatiques réservoir d'air respirable	
	Annexe 33 - Fichier de suivi et directive test hebdomadaire radios	
2.5	Alimentation en eau nécessaire.	31
	Annexe 34 - Résolution mandat inspection bouches d'incendie	
	Annexe 35 - Carte réseau d'eau	
	Annexe 36 - Résolution programme prolongation du réseau	
	Annexe 37 - Horaire peinture pôteau	
	OBJECTIF NUMÉRO 3 - INTERVENTION RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS (force de frappe) ...	33
	Annexe 38 - Rapport annuel 2006	
	OBJECTIF NUMÉRO 4 – MESURES D'AUTOPROTECTION.....	36
	Annexe 39 - Demande pour ajout de bouches d'incendie	
	Annexe 40 - Règlement 1171-89	
	OBJECTIF NUMÉRO 5 - LES AUTRES SINISTRES.....	37
	Annexe 41 - Listes des équipements	
	Annexe 42 - Protocole d'intervention	
	Annexe 43 - Listes des équipements	
	OBJECTIF NUMÉRO 6 - MAXIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE.	40
	OBJECTIF NUMÉRO 7 – PRIVILÉGIER LE RECOURS À PALIER SUPRAMUNICIPAL DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (M.R.C.) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE.	41
	OBJECTIF NUMÉRO 8 – PLANIFIER LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE SOUCI D'EN ARRIMER LES RESSOURCES ET LES ORGANISATIONS AVEC LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE SÉCURIT CIVILE, D'ORGANISATION DES SECOURS, DE SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE OU DES SERVICES POLICIERS.....	42
	Annexe 44 - Entente avec Croix-Rouge	

INTRODUCTION

Nous présenterons d'abord pour chacun des éléments la situation actuelle, la situation idéale et recherchée et nous traiterons des écarts comme éléments de conclusions.

Ces conclusions, permettront d'établir le coût de la situation visée. Cette méthodologie a pour avantage d'éclaircir les cibles, de les traduire en tableau d'échéanciers et de réalisations, tableau qui permettra de préciser les investissements et les efforts pour notre organisation.

De plus, la volonté ministérielle édictée par le dépôt de ces orientations étant une amélioration sur cinq ans et l'atteinte de ces objectifs sur cette même période.

OBJECTIF NUMÉRO 1 - LA PRÉVENTION

Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et de leur patrimoine contre l'incendie, sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives.

Dans ce contexte et dans le but d'atteindre adéquatement cet objectif, nous devons le sous diviser tel que l'édicte le modèle de gestion de risques que le ministre a rendu dans ses orientations.

Les éléments qui attireront notre attention sont les suivants :

- 1) L'analyse et l'évaluation des incidents;
- 2) La réglementation municipale en incendie;
- 3) Programme de vérification des avertisseurs de fumée;
- 4) L'inspection périodique et séquentielle des risques;
- 5) Les mesures et les programmes d'éducation du public.

1.1 L'analyse et l'évaluation des incidents.

Une évaluation des risques d'incendie permet souvent d'établir des probabilités en regard des moyens à mettre en œuvre afin de prévenir qu'un incendie se produise.

Un bon moyen de faire l'analyse des incendies est d'effectuer la recherche de causes et des circonstances.

Historiquement le service d'incendie de Beloeil a procédé à la recherche de la cause de ses incendies.

Depuis 2000 avec l'arrivée de la loi en Sécurité incendie, le service s'est davantage spécialisé et a confié de façon systématique la recherche de la cause et de ses circonstances à son chef de prévention qui s'entourait d'un officier lieutenant ou un pompier qualifié pour le seconder (*voir annexe 1 - Tableau de formation*).

Nous entendons par qualification, tout pompier ayant suivi et réussi avec succès la formation diffusée tantôt par l'Institut de protection des incendies, tantôt par le Collège

Montmorency et dernièrement, par l'École nationale par le programme « Officier I » qui intègre les notions de recherche de causes et circonstances.

Depuis 2006 nous avons procédé tel que le décrivent les orientations du Ministre en sécurité incendie, à l'analyse de nos incendies afin d'en tirer des données nous permettant d'orienter nos programmes futurs d'éducation publique.

À titre d'exemple voici, tiré du rapport annuel 2006 de notre direction, un tableau indicateur de performances qui a fait clairement ressortir les principales causes d'incendie de notre population.

CAUSE DE L'INCENDIE (BÂTIMENT)

	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	TOTAL	%
Négligence / imprudence	20	6	6	11	43	61%*
Défaillance mécanique ou électrique	7	2	5	11	25	36%
Vice de conception/construction	0	0	0	0	0	0%
Cause naturelle	0	0	1	0	1	1%
Dossier transmis pour enquête policière	0	0	0	0	0	0%
Indéterminée	0	0	0	1	1	1%
TOTAL	27	8	12	23	70	100 %

***Note :** Notez que 97 % de nos causes d'incendie sont directement liées ou reliées à de la négligence ou à des problèmes électriques souvent dus à des rénovations effectuées de façon artisanale.

Situation visée

Comme nous effectuons l'analyse et la recherche des causes et circonstances, nous aimerions améliorer la situation suivante :

- a) Avec l'arrivée du logiciel de gestion des incendies, nous pourrions améliorer la rédaction et la conservation des rapports plus adéquatement, ce qui par conséquent, nous permettra de consulter de façon plus périodique et systématique nos indicateurs de performance et ainsi être en mesure de réagir plus rapidement sur nos volets d'éducation publique.

- b) Comme nous allons procéder à l'embauche d'un chef inspecteur en cours d'année 2007, nous avons l'intention de lui confier cette responsabilité pour que ce dernier puisse assurer le suivi nécessaire à cette tâche.
- c) Nous avons l'intention de valoriser le suivi de la formation chez nos pompiers afin de maintenir nos effectifs qualifiés.
- d) En 2007 nous débuterons un programme permettant d'effectuer une recherche systématique de la cause et des circonstances des incendies sur tous nos feux.
- e) De ce fait, nous pourrions produire un rapport statistique plus précis et mieux assurer le suivi de nos circonstances d'incendie.

Conclusion, recommandation

Sous le volet «Narration de la recherche de causes», nous allons subdiviser le travail en deux grands modes :

1^e mode - La constatation qui aura pour but (*voir annexe 2 – Guide et rapport de constatation*) :

Exemple 1 - Constatation

À la suite d'un incendie dans une cuisine, l'officier effectue une première analyse et « constate » que le feu, qui a débuté dans la cuisine, origine, selon les analyses de base en RCCI, de la cuisinière, plus précisément d'un chaudron où il y avait de l'huile, ce qu'il pourra vérifier auprès du citoyen.

Cette RCCI en mode « Constatation » relèvera donc des officiers d'équipe aux opérations.

2^e mode - La recherche qui aura pour but (*voir annexe 3 – Rapport de recherche et de circonstance d'incendie*) :

Exemple 2 - Recherche

À la suite d'un incendie dans un sous-sol, près d'un sofa, aucune cause évidente (constatation) ne peut être déclarée car la cause n'est pas claire,

plusieurs suppositions peuvent être faites, est-ce : une cigarette oubliée, un feu criminel, un feu d'origine électrique derrière le sofa ou une autre cause ?

Dans ce cas une RCCI en mode « Recherche » relèvera donc d'un pompier qualifié ou encore du chef inspecteur, ou le cas échéant, du chef de division développement et planification stratégique.

RESSOURCES HUMAINES	FORMATION	RESSOURCES MATÉRIELLES
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Confier la responsabilité de la recherche au chef inspecteur. ↳ Les officiers d'équipe et leurs pompiers supervisent et effectuent la constatation de la cause de l'incendie. ↳ Lors d'événement le requérant, le chef inspecteur ou le chef de division planification stratégique procède à la recherche de causes et circonstances des incendies majeurs. Dans cette tâche, ils seront assistés d'officiers et de pompiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Rendre accessible et disponible un cours accrédité de RCCI. ↳ Prévoir dans nos programmes de formation continue, une révision et une mise à jour de la RCCI. ↳ Prévoir la formation des officiers dans le cadre de la narration des rapports RCCI. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Prévoir l'achat de 2 appareils photo numériques afin de ficher dans nos bases de données les photos accompagnant la RCCI. ↳ S'assurer que les intervenants aient à leur disposition les appareils de détection de gaz et des appareils personnels de détection de CO.
RESSOURCES FINANCIÈRES		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ressources internes, aucun coût additionnel, chef inspecteur au coût de 60 000 \$/an prévu au budget 2007 sera embauché sous peu (<i>voir annexe 4</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1000 \$/an – Formation spécifique pour acquisition compétence. ✓ 1 850 \$ - Formation continue 3 h/an/pompier. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 750 \$ - 2 appareils photo. ✓ 500 \$ - 5 détecteurs CO.

1.2 La réglementation.

Sous l'égide de la réglementation, les orientations précisent qu'il est important de faire une évaluation et au besoin d'introduire une programmation visant la mise à niveau des diverses dispositions de la réglementation municipale se rapportant à la sécurité incendie, incluant l'énoncé des mesures à prendre afin d'en assurer l'application.

Historique

Depuis 1975, le Service d'incendie de Beloeil est régi par règlement. C'est sous cette forme et dans le respect de la Loi sur les cités et villes, article 412, alinéa 41 que la municipalité avait adopté un règlement de création décrivant son organisation et qui édictait quelques règles préventives.

La ville possédait depuis plusieurs années un règlement distinct de ramonage, règlement qui s'appuyait également sur la Loi sur les cités et villes.

En 1975 la Ville adoptait, à titre de réglementation en sécurité incendie, une partie du CNPI, c'est-à-dire le code national de prévention des incendies 1963.

En 1998 la Ville adoptait par règlement, l'intégralité du CNPI, c'est-à-dire le code national de prévention des incendies 1998.

En terminant, la Ville possède également une réglementation en matière de tarification des véhicules de non résidents. Cette réglementation découle de l'autorisation accordée par la Loi sur la fiscalité municipale de 1996.

But recherché

La révision complète de la réglementation afin de la moderniser le cas échéant ou encore après révision, une simple mise à jour.

Au moment d'écrire ces lignes il faut convenir qu'il y a eu dépôt au conseil municipal de Beloeil en ce qui a trait à la révision de trois de ces quatre règlements : le règlement sur la création du service ainsi que le règlement sur la prévention on reçu avis de motion et un dépôt pour adoption au cours des prochains mois (*voir annexe 5 – Avis de motion*).

Le règlement de prévention prendra appui sur le CNPI incluant quelques ajouts afin de le rendre plus applicable. Le règlement de ramonage a été quant à lui aboli pour faire place aux articles du CNPI qui intègre le ramonage (*voir annexe 6 – Résolution et résumé du règlement*).

Le règlement de tarification sera mis à jour et sera présenté au conseil municipal au cours de l'année 2008.

La Ville met tout en œuvre afin de respecter les normes en vigueur dans le domaine. Il est également bon de noter que la Ville possède un bureau d'urbanisme très dynamique et qui assure la mise en application du CNB, code national du bâtiment lors de constructions neuves ou de rénovations.

De plus, en 2007 le Bureau de prévention incendie et le Bureau de l'urbanisme de la Ville logeront à la même adresse dans des bureaux adjacents, ce qui en facilitera les échanges et améliorera le service aux citoyens.

RESSOURCES FINANCIÈRES	
✓ Aménagement d'un Bureau de prévention en 2008	✓ 40 000 \$ approx.

1.3 Un programme visant l'inspection et la vérification des avertisseurs de fumée.

Historiquement la ville de Beloeil n'avait pas de programme structuré de visites permettant la vérification des avertisseurs de fumée.

À partir du tableau d'analyse émis par le Ministère de la sécurité publique, tableau qui permet d'utiliser les données du rôle d'évaluation et de connaître avec une précision relative, le nombre de bâtiments résidentiels sur le territoire de la ville qui doivent faire l'objet du programme de visites, un programme fut mis sur pied.

Depuis 2005, la direction du service a organisé un programme de vérification des avertisseurs de fumée dans les domiciles. Le nombre de portes à visiter est de 5 500.

Il semble assez probable qu'une programmation s'étendant sur cinq ans permette de visiter l'ensemble des portes.

Nous avons également prévu, laisser des accroches portes chez les personnes absentes indiquant l'objet de notre visite et la possibilité qu'ils ont de nous joindre pour se prévaloir de notre visite.

En 2007 nous avons procédé à des changements en ce qui a trait au mode de fonctionnement. Plutôt que de procéder adresse par adresse et rue par rue ce qui pourra être repris les autres années, nous procéderons aux visites des résidences selon les risques.

De plus, pour les risques élevés et très élevés, nous procéderons à l'informatisation de données précises sur le bâtiment. Cette cueillette jumelée à la vérification des avertisseurs de fumée, permettra à nos pompiers de constituer la base de données au système de répartition assistée par ordinateur. Ainsi et ce faisant, les pompiers disposeront d'informations pertinentes sur la fiche d'intervention fournie lors d'urgence. Ce programme est nommé «Relevé de bâtiment» (*voir annexe 7*).

Nous avons formé tout notre personnel afin de nous assurer que les visites pour vérification des avertisseurs de fumée soient faites selon les règles qu'édictent certains organismes tel que l'ACSIQ, Association des chefs en sécurité incendie du Québec (*voir annexe 8 - Séminaire de formation et annexe 9 - Formulaire de visite résidentielle*) ainsi que le ministère de la Sécurité publique.

Le programme est surtout effectué dans la période estivale. Nous formons des équipes de pompiers qui vont deux par deux. Ces pompiers font la vérification du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et peuvent, si le citoyen le désire, effectuer une visite de leur domicile prodiguant les conseils d'usage.

RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Tous les pompiers et officiers du service. ↳ Formation d'équipes de deux. ↳ Des horaires de soir et de fin de semaine sont organisés. ↳ Un tableau objectif est à la disposition du personnel afin qu'ils puissent établir leurs disponibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Nous nous sommes procurés des produits imitateurs de fumée non toxique et non polluant. ↳ Les petits véhicules du Service servent au transport. ↳ Chaque pompier possède sa carte d'identité et nous exigeons le port de l'uniforme.
RESSOURCES FINANCIÈRES	
Formation continue : 32 pompiers /3 h.	1 824 \$
Salaire : 1 000 h/an/5ans = 5 000 h	19 000 \$/an
↳ Papeterie, impression, accroche portes	1 500 \$
↳ Coût annuel du programme	22 210 \$
↳ Coût total pour 5 ans	*111 050 \$
* Coût du programme inclut au budget actuel du service.	

Depuis le début du programme en 2005, nous avons reçu des commentaires de gens ayant bénéficié du programme de visites résidentielles dans la semaine précédant un incendie dans leur demeure. Grâce au fait qu'ils avaient suivi la recommandation des pompiers, le détecteur les a avisés du début de l'incendie qui selon leur dire, leur aurait sauvé la vie.

1.4 L'inspection périodique et séquentielle des risques plus élevés.

L'inspection périodique des risques doit être incluse dans un programme d'activité d'inspection continu du parc architectural constituant le fondement même d'une municipalité.

Il est donc principalement construit autour des catégories de risques. Après avoir décortiqué chacune des catégories, avoir classé tous nos bâtiments et déterminé une fréquence d'inspection selon ces risques.

Historiquement, la ville de Beloeil n'effectuait pas de façon systématique l'inspection de ses risques plus élevés par manque de ressources, notre action se limitait à des inspections ciblées, ou encore une réponse aux plaintes des citoyens.

Une entente établit avec le bureau d'urbanisme depuis plusieurs années nous permet de recevoir les plans et croquis pour toute nouvelle construction ou rénovation, nous permettant de soumettre nos commentaires s'il y a lieu en matière de prévention incendie.

Notre personnel effectuant l'inspection des risques plus élevés détiennent une technique en prévention des incendies (t.p.i.) ou une attestation d'étude collégiale en prévention des incendies reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec.

But recherché

Établir un programme d'inspection périodique des risques. Pour se faire procéder à l'embauche en 2007 d'une ressource qualifiée (chef inspecteur) qui permettra la mise en œuvre de ce volet qui réduira l'occurrence du risque.

Une analyse en profondeur, basée sur la grille d'évaluation élaborée par le Comité provincial de prévention a été complétée afin de connaître nos besoins. Voici la méthodologie employée afin de nous permettre d'évaluer nos risques :

1° Nous avons répertorié chaque code d'usage du rôle d'évaluation (le type d'affectation) déterminé par les évaluateurs permettant ainsi de les catégoriser selon leurs risques (catégories 1, 2, 3,4) comme l'exigent les orientations du Ministre.

- 2^e Par la suite, chaque code d'usage permet d'établir le temps requis et la fréquence qui doit être alloué pour l'inspection.
- 3^e En basant l'étude des risques et la faisant porter sur la gravité et la probabilité, cela permet de créer une grille révélant l'importance de l'inspection selon des niveaux (NI, NII, NIII) ainsi une priorité d'inspection est donnée pour chaque risque.
- 4^e Finalement, chaque risque est analysé selon la fréquence d'inspection conformément à la mise en œuvre inscrite au schéma de couverture de risques, la résultante permet d'établir le temps nécessaire d'inspection et par la suite établir le temps requis.

La principale qualité de ce système mathématique est indéniable, il facilite la démonstration des besoins et permet l'optimisation des effectifs.

Désormais, les trois niveaux utilisés nous indiquent la fréquence des visites et des contre visites.

Exemple : Niveau I - 1 ans
Niveau II - 3 ans
Niveau III - 5 ans

Mise en œuvre

L'inspection des risques est présentement en révision. L'établissement de priorités des différents sites est effectué et se traduira en 2007 par des objectifs ciblés et hiérarchisés en fonction de deux principes : gravité et probabilité.

Une grille d'évaluation mathématique est produite et pourra expliquer les priorités. Évidemment, la protection des vies est à l'avant-scène tout en considérant l'inspection des risques dans l'approche de protection des biens et d'atteindre le but recherché, soit de réduire de façon significative les risques d'incendie pour ainsi tenter de ramener le nombre d'incendies au niveau provincial des villes de tailles similaires.

(A titre d'exemple)

Risque	Usage	Description	Nombre	Heures d'inspection	Total heures	Priorité	Fréquence	Total fréquence
15 HABITATION EN COMMUN								
4	1543	Maison pour personnes retraitées autonomes	5	15,00	75,00	NI	1	75,00
20 INDUSTRIE D'ALIMENTS ET DE BOISSONS								
3	2089	Autres industries de produits alimentaires	1	8,00	8,00	NII	1	8,00
22 INDUSTRIE DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE								
4	2299	Autres industries de produits en plastique	2	16,00	32,00	NI	1	32,00
27 INDUSTRIE DU BOIS								
4	2733	Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois	3	16,00	48,00	NI	1	48,00
Total avec toutes les affectations								1 412,20

(Voir annexe10 - Grille d'évaluation complète.)

Voici les impacts inhérents à l'application de cette stratégie :

INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS, TRÈS ÉLEVÉS		
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRES
Embauche d'un inspecteur à temps plein (technicien en prévention incendie). Embauche d'une secrétaire temporaire à raison de trois jours/semaine.	Aménagement d'un bureau de travail pour le chef. Aménagement du bureau de la secrétaire. Acquisition d'un véhicule de service.	Salaires : Chef inspecteur = 60 000 \$/an ¹ 60% temps inspection. Secrétaire = 20 000 \$/an ¹ (non récurrent) = 5 000 \$ ² (non récurrent) = 2 000 \$ ² 4 800 \$/an L'an 1 : = 66 800 \$ L'an 2 : + 2% = 68 160 \$ L'an 3 : + 2% = 69 550 \$ L'an 4 : + 2% = 70 960 \$ L'an 5 : + 2% = 72 400 \$ Total = 347 870 \$ (non récurrent) 7 000 \$ Total = 354 870 \$

¹ Coût prévu au budget 2007

² Coût prévu au budget 2008

1.5 Les mesures et les programmes d'éducation du public.

Historique

La ville de Beloeil effectue chaque année des séances d'information dans les centres d'hébergement pour personnes âgées, basées sur le guide pratique la prévention des incendies et l'évacuation des résidences hébergeant des personnes âgées (*voir annexe 11*), élaboré par le ministère de la Sécurité publique. Une formation a également été organisée pour les employés de ces centres. (*voir annexe 12 - Guide de formation*)

Nous visitons également sur demande plusieurs centres de la petite enfance en milieu familial et nous procédons une fois par année, à une visite dans les garderies en installation (cpe) afin de sensibiliser les enfants aux risques d'incendie. Nos activités sont basées sur le *Guide pédagogique à l'intention du personnel éducateur à la petite enfance et des services de garde en milieu familial* et à la demande des enseignants, nous effectuons aussi des visites à la caserne avec les élèves et fournissons lors de ces visites des conseils de sécurité basés sur le *Le feu follet* (*voir annexe 13*)

Lors de la semaine de prévention des incendies toutes les écoles effectuent sous notre supervision, une évacuation complète. Nos pompiers présents s'assurent que les intervenants enseignants, directeur, personnel de soutien respectent et connaissent la bonne marche à suivre (*voir annexe 15 – Guide pratique plan évacuation école*).

De plus, nous installons des affiches routières (4pi x 8pi) du ministère de la Sécurité publique à des endroits stratégiques sur notre territoire. Au total 9 affiches sont installées afin de sensibiliser les citoyens.

But recherché

La simple connaissance par le public des principaux phénomènes ou comportements à l'origine des incendies peut être un puissant levier de prévention. C'est pourquoi un programme municipal de prévention des incendies contient généralement une planification d'activités de sensibilisation de la population, établit en fonction des problématiques qui ressortiront lors de l'analyse des incidents survenus sur le territoire visé.

Avec la mise sur pied en 2007 du Bureau de prévention et l'embauche de notre chef à la prévention, nous serons en mesure d'instaurer notre programme d'éducation du public.

▸ Relations communautaires :

Les relations communautaires s'adressent aux regroupements à but non lucratif, tels que copropriétaires d'habitation et différents organismes municipaux.

▸ Conférences diverses :

Les conférences s'adressent aux écoles, aux industries ou à d'autres organismes dans le but de promouvoir les moyens de prévention pour prévenir les incendies.

▸ Kiosques d'information :

Les kiosques d'information sont tenus généralement dans des centres commerciaux ou de vente au détail, où les citoyens y sont plus accessibles.

Formation

▸ Formation sur les extincteurs portatifs :

Sur demande, l'inspecteur peut former les citoyens des sociétés ou des entreprises industrielles sur le maniement des extincteurs portatifs.

▸ Cadet pompier :

Ce programme « Cadet pompier » s'adresse aux écoliers des deuxième et troisième cycles du primaire dès 2008. Actuellement en élaboration, lors de sa mise sur pied de ce programme, nous serons en mesure une fois par année, de sensibiliser nos jeunes aux risques d'incendie (*voir annexe 14*).

Campagnes médiatiques

Les campagnes médiatiques seront utilisées lors de la semaine de prévention et lors d'événements à caractère public.

▸ Semaine de la prévention

Des kiosques d'information seront installés dans nos centres commerciaux et une sensibilisation de la population sur les problématiques rencontrées sur notre territoire, basées sur nos analyses des incidents, sera mise en oeuvre.

▸ Communications écrites

Un communiqué de sensibilisation du public est publié dans les médias locaux lors de la semaine de prévention ainsi que dans le bulletin d'informations municipales le «Munici-parle» qui est publié deux fois par année. Ce qui nous permet d'informer la population des risques d'incendie selon les saisons et basés sur nos analyses des incidents également.

Exercices d'évacuation

▸ Écoles :

Les exercices d'évacuation seront effectués deux fois l'an dans les écoles; à l'automne et au printemps.

▸ Centres pour personnes âgées :

Des exercices d'évacuation sont également planifiés avec les industries qui en font la demande ainsi que dans les centres d'hébergement pour personnes âgées. Nous participons également à l'élaboration et à l'approbation des plans de sécurité incendie des organismes qui en font la demande.

▸ Garderies/CPE :

Des exercices d'évacuation sont planifiés dans nos Centres de la petite enfance (CPE) et dans les garderies en milieu familial, affiliées à un Centre de la petite enfance qui en font la demande.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES			
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRE	
Relations communautaires.	1 véhicule de prévention	100 h x 19 \$ =	1 900 \$
‣ Conférences diverses.	Papeterie	Chapiteau	1 500
‣ Kiosques d'information.	Pamphlets	Papeterie	<u>1 000</u>
‣ Chef inspecteur.	Kiosques d'information		
‣ 5 pompiers temps partiel.		TOTAL	<u>4 400 \$</u>
CAMPAGNES MÉDIATIQUES			
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRE	
‣ Chef inspecteur.			
2 pompiers temps partiel.		80 h x 19 \$ =	<u>3 040 \$</u>
EXERCICES 'ÉVACUATION (écoles, garderies, centres d'accueil)			
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRE	
‣ Semaine prévention	Installation des panneaux.	30 h x 19 \$ =	570 \$
‣ Communication écrite		10 h x 19 \$ =	190
‣ Formation extincteurs portatifs		Médias locaux =	<u>350</u>
		TOTAL	<u>1 010 \$</u>
COURS CADET POMPIER			
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRE	
‣ Chef inspecteur			
‣ 1 pompier temps partiel		40 h x 19 \$ =	760 \$
	Papeterie		<u>500</u>
		TOTAL	<u>1 260 \$</u>

OBJECTIF NUMÉRO 2 - INTERVENTION RISQUES FAIBLES ET MOYENS (force de frappe)

En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation de secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans les cas de risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace.

But : Permettre de limiter l'impact d'un incendie en traitant :

- 1) Délai d'intervention;
- 2) Personnel d'intervention;
- 3) La formation des pompiers et leur entraînement;
- 4) Véhicules d'intervention;
- 5) L'alimentation en eau nécessaire;

2.1 Délai d'intervention

Le temps réponse représentant la durée qui s'écoule entre le moment de la transmission de l'alerte au service de sécurité incendie et celui de l'arrivée de la force de frappe complète sur les lieux de l'incendie.

Mais le délai d'intervention représente quant à lui deux autres facteurs qui sont le temps de détection et le traitement de l'alerte.

- a) Le temps de détection peut grandement s'améliorer avec l'installation de détecteur de fumée mais ce qui rend le détecteur plus efficace est son lien avec une centrale d'alarme puisqu'il permet de donner l'alarme même en l'absence des résidents.

- b) Le traitement de l’alerte à Beloeil nous est fourni par un central 911 qui est administré par la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent. Cette dernière utilise un logiciel de répartition assisté par ordinateur (RAO) pour la gestion de l’alerte, ce système indiquera dès que nos paramètres seront intégrés, quels véhicules seront acheminés sur l’alerte selon le type de risque impliqué. Ce même système pourra également fournir l’information au répartiteur sur le protocole de mobilisation des équipes à mobiliser sur les lieux de l’événement.

Le but recherché est de mobiliser selon un système prédéfini, cinq pompiers de Beloeil dès la réception de l’appel ainsi que cinq autres pompiers simultanément en provenance d’une autre ville comme finalité et en réponse au schéma.

- c) Pour revenir au temps de réponse, le service de sécurité incendie de Beloeil possède un système de garde interne et de garde externe.

Les pompiers en caserne reçoivent par voie informatique tout appel les concernant. Chaque appel déclenche en caserne un signal sonore et transmet la fiche d’intervention (RAO) en plus, un deuxième signal sonore est transmis par voie hertzienne sur les radios portables du service.

Par ce moyen, chaque officier du service entend sur sa radio portative tout déclenchement d’alarme ainsi que la nature d’appel.

Tous les pompiers du service ont un téléavertisseur personnel alpha numérique permettant d’encoder des messages d’urgence.

Pour ce qui est des pompiers en garde externe, ces derniers sont rappelés par un système maison d’encodage informatisé qui permet de transmettre le message d’urgence.

Ce système nous assure que la retransmission aux pompiers soit effectuée dans un temps relativement court c’est-à-dire en deça de la minute.

Le central peut à la demande d’un officier du service de sécurité de Beloeil encoder plusieurs niveaux d’alerte et ainsi rappeler rapidement l’ensemble des effectifs du service, le cas échéant (*voir annexe16 - Protocole d’appels*).

Cependant il est à souligner que présentement cinq pompiers sont répartis comme suit :

- 1 en garde interne (garde en caserne 24 h / 24 h)
- 4 en garde externe (1 lieutenant, 3 pompiers 24 h / 24 h et payés pour demeurer en disponibilité sur des limites territoriales établies).

Le central peut également faire une répartition multiple casernes selon la procédure établit dans le logiciel RAO, ce qui lui permet de répartir simultanément d'une à trois casernes sur les lieux d'une urgence en première intervention.

COÛT DE LA GARDE INTERNE ET EXTERNE	
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES FINANCIÈRE
Garde interne :	
▸ 1 pompier à temps partiel	168 h/sem. x 52 = 8 736 h/an x 19 \$ = 165 984 \$
Garde externe :	
▸ 4 pompiers à temps partiel	168 h/sem. x 52 = 8 736 h/an x 4 p.t.p. x 3 \$/h 104 832
	TOTAL <u>270 816 \$</u>

2.2 **Personnel d'intervention**

Le personnel d'intervention réfère au nombre, à la préparation ainsi qu'à l'organisation du travail des pompiers et des membres des services de sécurité incendie sur les lieux d'un sinistre, tel :

- a) Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour une attaque à l'intérieur d'un bâtiment;
- b) Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour assurer une force de frappe appropriée;
- c) Le recours à du renfort ou à du personnel de relève et le nombre de pompiers nécessaires dans un service afin d'assurer en tout temps l'acheminement de l'effectif minimum d'intervention.

a) **Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour une attaque à l'intérieur d'un bâtiment.**

À Beloeil, conscient des responsabilités qu'imposent la règle d'un nombre minimal d'intervenants basé sur la norme NFPA 1500, le Service achemine une équipe de cinq pompiers composée d'un officier, d'un opérateur de pompe et de trois autres pompiers.

De plus, afin de nous assurer de la coordination standardisée de nos attaques intérieures offensives, nous avons produit une directive permettant de respecter le suivi des normes. D'ici la fin 2007 cette directive présentement à l'étude au comité paritaire de stratégies et tactiques du service sera mise à jour (*voir annexe 17- DGP07-13 – Protocole de gestion des interventions*).

Dans une pluralité de cas, le service de Sécurité incendie de Beloeil déploie ses ressources en fonction du temps de réponse pour une attaque intérieure dans un bâtiment constituant un risque faible et moyen dans un délai compatible avec une intervention efficace, c'est-à-dire cinq pompiers en cinq à dix minutes avec une autopompe d'au moins 1 150 L/min.

RESSOURCES D'INTERVENTION

TEMPS RÉPONSE ENTRE 5 ET 10 MINUTES	⇒ 5 pompiers
	⇒ 1150 litres/minute
	⇒ 1 autopompe
	<i>Délai compatible avec une intervention efficace.</i>

b) **Le nombre minimal de pompiers nécessaires pour assurer une force de frappe appropriée.**

A Beloeil il faut, pour atteindre la force de frappe appropriée, mettre sur pied un système permettant le rappel d'une autre ville.

Cette ville doit être en mesure de répondre aux besoins des orientations et de la ville de Beloeil garantir l'envoi systématique dès la réception d'un appel d'urgence pour un bâtiment de faible et moyen risque, un nombre de pompiers permettant d'atteindre la somme de 10 pompiers, soit 5 de Beloeil et 5 d'une autre ville, dans un délai ne dépassant pas 15 minutes.

Voici le tableau sur le déploiement des ressources d'intervention en fonction du temps de réponse pour un bâtiment constituant un risque faible et moyen, tout en voulant demeurer conscient des ressources disponibles à l'échelle régionale, atteindre un délai compatible avec une intervention efficace à l'intérieur de la mise en œuvre de ce schéma.

Une des obligations sine qua non à mettre en service un tel système : Est la mise en garde externe d'un minimum de cinq pompiers par chacun des services participants.

RESSOURCES D'INTERVENTION EN MULTI CASERNES		
TEMPS RÉPONSE	⇒ 10 pompiers ⇒ 1500 litres/minute ⇒ 2 autopompes	
PROVENANCE DES EFFECTIFS	DE BELOEIL	⇒ 5 pompiers - 1 officier, 4 pompiers ⇒ 1 autopompe
*AUTRE VILLE :		⇒ 5 pompiers - 1 officier, 4 pompiers
McMasterville – Secteurs 21.2, 21.3 Mt Saint-Hilaire – Secteurs 21.1, 21.4, 21.5, 21.6		⇒ 1 autopompe
ENTRE 10 ET 15 MINUTES	<i>Délai compatible avec une intervention efficace.</i>	

*(Voir carte de répartition des secteurs)

Tableau statistique représentant la réunion de la force de frappe en 2006 pour le service de sécurité incendie de Beloeil.

2006		
MOIS	RISQUES FAIBLES / MOYENS	RISQUES FAIBLES ENGAGÉS ALARMES MULTIPLES
Janvier	11	2
Février	7	2
Mars	7	
Avril	6	
Mai	2	
Juin	4	
Juillet	9	1
Août	5	
Septembre	3	1
Octobre	7	
Novembre	5	
Décembre	8	1
TOTAL	69	7

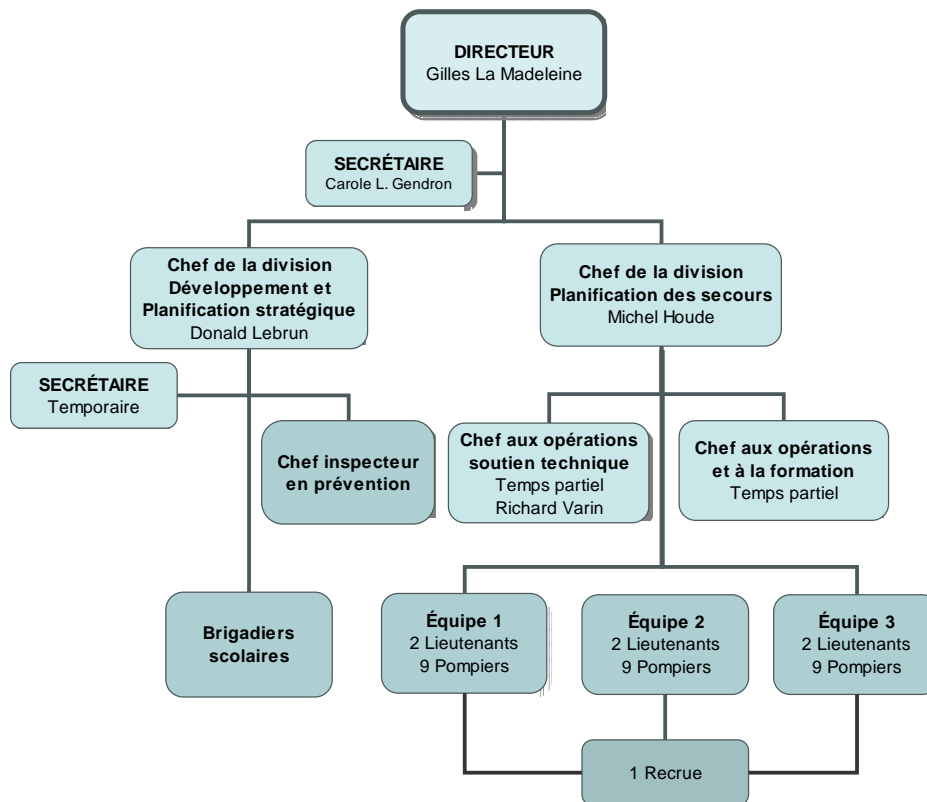
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRES
5 Beloeil	1 autopompe	Incluant fonctionnement actuel :
5 autres villes	1 autopompe	4 x 69 x 3 h x 20 \$* =
		Total = <u>16 560 \$</u>³

³ Somme non incluse au budget actuel

- c) **Le recours à du renfort ou à du personnel de relève et le nombre de pompiers nécessaires dans un service afin d’assurer en tout temps l’acheminement de l’effectif minimum d’intervention.**

À Beloeil le Service est constitué de six cadres qui sont tous aptes à intervenir comme officier commandant, de six lieutenants et de vingt-sept pompiers dont trois sont éligibles au poste de lieutenant.

Ces effectifs sont divisés en équipes (3) constituées de deux officiers et neuf pompiers, réparties de jour, de soir et de nuit selon les horaires de travail réguliers de façon à maximiser la présence aux interventions.



Ainsi l’équipe de garde est comme précédemment indiqué, composée d’un officier et quatre pompiers et permet le rappel d’une autre portion d’équipe de

six pompiers. Cependant il faut rendre témoignage au fait que le taux de disponibilité dans certaines périodes de la journée peut varier.

Le rappel d'effectifs additionnels est structuré ainsi :

D'abord par le rappel selon l'heure du jour des autres membres de l'équipe de garde, suivi par le rappel de l'autre équipe en suivant l'ordre de rotation.

Ce rappel peut également être général et en moyenne lors de tel événement, un nombre de dix-huit pompiers seront disponibles.

Voir ci-joint les quatre documents suivants :

- 1. Protocole de rappel des équipes et de leur acheminement (voir annexe 16).*
- 2. Tableau de présence de juin 2006 à mai 2007 (plus récentes données) (voir annexe 18).*
- 3. Tableau de garde des équipes (voir annexe 19).*
- 4. Répartition des équipes (feuille de temps) (voir annexe 20).*

2.3 La formation des pompiers et leur entraînement.

Les orientations mentionnent que tout service d'incendie devrait avoir un programme de formation et d'entraînement.

En vertu de ce que promulgue l'École nationale des pompiers du Québec et ce que stipule le règlement sur la formation, les pompiers du service de sécurité incendie de Beloeil ont tous la formation de pompier I.

D'ailleurs la Ville a mis sur pied un programme incitatif à l'emploi permettant le remboursement partiel du coût de formation de base admissible à l'emploi (*voir annexe 21 - Résolution et programme*).

Un programme de perfectionnement est également disponible. Ce programme permet aux pompiers d'acquérir les compétences des spécialités telles que : opérateur de pompe, échelle aérienne, désincarcération. Pour se faire, chaque pompier est rémunéré pour assister à la formation et le coût de la formation est défrayé par la Ville (*voir en annexe 1- Tableau de formation des effectifs*).

Le service de sécurité incendie de Beloeil a fait l'embauche d'un chef aux opérations et à la formation qui est principalement responsable de la mise sur pied, du suivi et de l'entraînement annuel des pompiers et officiers.

Nous basons nos canevas d'entraînement continu sur le document fourni par l'École nationale des pompiers du Québec et selon les spécialités et équipement spécifiques du Service.

En cours d'année, nous reverrons chacune des offres de services faites à la population par le service de sécurité incendie de Beloeil afin d'en définir la mission et recentrer ces services offerts.

Nous prévoyons revoir en profondeur nos méthodes d'entraînement et ainsi nous assurer d'un nombre d'heures minimal pour nos effectifs. Actuellement chaque pompier reçoit ou participe à 40 heures de formation annuellement. Nous avons l'intention de revoir ce minimum à la hausse selon les besoins (*voir annexe 22 - Tableau des entraînements et formation dispensés en 2006*).

RESSOURCES FINANCIÈRES	
32 pompiers, 20 h/an ou plus	12 500 \$ ⁴

⁴ Ressource financière non prévue au budget 2007.

2.4 Véhicules d'intervention.

Le degré d'efficacité des interventions de combat contre l'incendie est finalement déterminé par le type et l'état des divers équipements mis à la disposition du service de sécurité incendie de Beloeil.

Mentionnons que nous devons apporter une attention particulière aux véhicules d'intervention, d'autant plus que le classement des assureurs au Canada établit des standards assez stricts à cet égard et recommandait que la Ville ait à sa disposition trois véhicules de pompage. De plus, la norme ULC S515 édicte les tests de performance que doivent rencontrer nos équipements de pompage et nos équipements d'élévation motorisés.

Pour Beloeil nous possédons deux véhicules de pompage qui ont réussi avec succès les tests prescrits par la norme ULC S515 (*voir annexes 23 et 24 - Certifications ULC*).

Cependant, il est à noter que de ces deux véhicules :

DESCRIPTION	GIPM
1 ^e Pompe de marque Hale Q Max 150, construite par Maxi Métal en 2000, rencontre les règles et est muni d'un système à mousse CAF et d'un système d'extinction à poudre de 250 lbs. 1 ^{ère} autopompe GTA, moins de 15 ans.	1 250
2 ^e Pompe de marque Hale, construite par Thibault en 1985, certification ULC en 2003, ne rencontre pas les règles de première autopompe, ne rencontre pas les règles de deuxième autopompe GTA, moins de 20 ans mais ayant plus de 22 ans, rencontre les règles d'une pompe de réserve.	840
3 ^e Camion échelle, châssis Volvo 1999 avec plan d'échelle aérienne 1962 fabriqué par la compagnie Thibault et restaurer en 1999 par la compagnie Carl Thibault. Il s'agit d'un véhicule hybride et ne rencontre pas la norme ULC-S-515.	
4 ^e Unité de secours, châssis GMC 8500, 2002. La caisse est une construction 2007 possédant une multitude d'équipements et un poste de commandement. Le véhicule rencontre la norme ULC-S-515	

DESCRIPTION	GIPM
5 ^e Unité de service, modèle GMC 3500 (1 tonne), 2004, moteur diesel Duramax 6,6 L turbo diesel, transmission Allisson, 4 x 4.	
6 ^e Unité de service, modèle KIA Sportage 4 x 4, 6 cylindres, 2007.	
7 ^e Unité de service, modèle KIA Sportage 4 cylindres, 2007.	
8 ^e Remorque de construction 1995 pour intervention en présence de matières dangereuses.	
9 ^e Deux pompes portatives de 620 gal/min acquises en 2001.	

Un plan d'action est en préparation et sera déposé au conseil municipal en septembre 2007. Ce plan proposera si besoin, le renouvellement de certains véhicules lourds de notre flotte

Les recommandations proposeront un agenda d'acquisition qui tiendra compte de nos obligations qui seront établies en collégialité avec la Direction générale et le Conseil municipal.

Nous convenons que le renouvellement de la flotte :

Du véhicule d'élévation avec pompe et équipements	850 000 \$
D'une autopompe et équipements	300 000 \$
Aménagement de la boîte de l'unité de secours.	190 000 \$
TOTAL	1 340 000 \$

Note : Les prix sont indicatifs et proviennent de fournisseurs à titre budgétaire.

L'entretien et les vérifications sont effectués selon le programme P.E.P.*, suivi des vérifications.

Ces entretiens sont, tantôt effectués par les mécaniciens certifiés de la municipalité, tantôt par des entreprises privées qui ont également des mécaniciens certifiés (*voir annexe 25 - Chiffrier de suivi*).

Le service de sécurité incendie de Beloeil a mis sur pied un programme de vérification qui respecte en tout point la Loi 430 sur la vérification avant départ (voir annexe 26).

LA VÉRIFICATION AVANT DÉPART	
↪ 3 sorties dans une même journée (24 h)	✓ 1 vérification dans les 24 heures.
↪ 1 sortie lundi, 1 sortie jeudi, 1 sortie samedi	✓ 1 vérification après chaque sortie
↪ Aucune sortie dans la semaine	✓ 1 vérification dans les 7 jours suivant la dernière vérification.
<i>Les services de sécurité incendie des municipalités de moins de 25 000 habitants, à moins qu'elles fassent partie d'une communauté urbaine, ne sont pas soumis aux règles de la vérification avant départ, ce qui ne les exempte pas des autres composantes du programme de vérification mécanique.</i>	

De plus, des formulaires édictant les vérifications tant des équipements que mécaniques sont en vigueur (voir annexe 27).

Tous nos petits équipements sont entretenus selon les normes en vigueur ou encore selon les recommandations du manufacturier.

ÉQUIPEMENT	DOCUMENTS JOINTS
Échelles portatives	<i>Document de certification ci-joint (voir annexe 28).</i>
Boyaux	<i>Fichier d'entretien annuel et de suivi (voir annexe 29).</i>
Vêtements de protection	<i>Directive d'entretien (voir annexe 30).</i>
Appareils respiratoires	<i>Fichier d'entretien annuel et journalier (voir annexe 31).</i>
Réservoir d'air respirable	<i>Fichier des tests hydrostatiques (voir annexe 32).</i>
Radios portatives	<i>Fichier de suivi et directive test hebdomadaire (voir annexe 33).</i>
Système de téléavertisseurs	<i>Directive test journalier (voir annexe 19).</i>

2.5 Alimentation en eau nécessaire.

La municipalité est principalement desservie par un réseau d'aqueduc qui est une fois l'an vérifié.

La firme privée Aqua Data a le mandat d'effectuer tous les tests. Ce mandat lui est confié par le directeur des travaux publics (*voir annexe 34 - Résolution*).

De plus la Ville a son propre personnel col bleu spécialisé dans l'entretien de son réseau d'eau. Dès qu'une fuite est identifiée, elle procède rapidement aux réparations.

Un seul secteur n'est actuellement pas desservi par un réseau d'aqueduc, il s'agit de la rue Richelieu, de la rue Prévert à la rue de l'Anse à St-Marc-sur-Richelieu.

Cependant, nous avons aménagé une prise d'eau à la rivière Richelieu afin de nous approvisionner en continue dans ce secteur (*voir annexe35 - Carte du réseau d'eau*).

De plus, la municipalité consciente de cette problématique, a établi un programme de prolongation du réseau qui s'échelonnera sur trois ans et qui couvrira le secteur visé (*voir annexe 36 - Résolutions*).

Le service de sécurité incendie de Beloeil est responsable de l'entretien extérieur des poteaux incendie. Nous avons identifié la couleur des poteaux conformément aux normes NFPA, c'est-à-dire :

CODE DE COULEUR	DIAMÈTRE	DÉBIT	CLASSE
ROUGE	4 pouces	1 900 L/min et moins	C
ORANGE	6 pouces	1 900 L/min	B
VERT	8 pouces	3 785 L/min	A
BLEU	12 pouces	5 680 L/min	AA
NOIR	Eau brute		

Par conséquent elle affecte un pompier dans les périodes estivales selon un horaire établi pour rafraîchir les poteaux existant et identifier les nouveaux. Les coûts sont déjà inclus au budget du Service (*voir annexe 37 - Horaire*).

La Ville possède également sur son territoire certaines bouches d'incendie privées qu'elle peut utiliser pour le combat incendie. Un programme d'entretien annuel est effectué par les propriétaires.

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BOUCHES D'INCENDIE		
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRES
1 pompier à temps partiel		100 h x 19 \$ = 1 900 \$
	Peinture : 20 gallons	<u>600</u>
		Total = <u>2 500 \$</u>⁵

⁵ Somme non incluse au budget actuel

OBJECTIF NUMÉRO 3 - INTERVENTION RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS (force de frappe)

En tenant compte des ressources existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale.

Le ministre de la Sécurité publique reste assez évasif en ce qui a trait à la force de frappe minimale attendue sur les autres risques élevés et très élevés.

L'ensemble des directeurs de la vallée du Richelieu dont Beloeil fait partie, a donc décidé de présenter une structure d'intervention qui présente une force de frappe à quinze pompiers en quinze minutes.

Se basant sur le tableau de recommandations édictées par le Ministre, nous reproduisons ce tableau ci-après en y apportant les modifications présentant cette position unanime. Ainsi nous croyons qu'une force de frappe de quinze pompiers en quinze minutes dépêchés par trois casernes différentes, amènera sur les lieux du sinistre trois véhicules de pompage d'eau.

DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES D'INTERVENTION EN FONCTION DU TEMPS DE RÉPONSE POUR UN BÂTIMENT CONSTITUANT UN RISQUE ÉLEVÉ ET TRÈS ÉLEVÉ.	
TEMPS RÉPONSE	RESSOURCES D'INTERVENTION
	⇒ 15 POMPIERS
	⇒ 4 500 L/min
	⇒ 3 autopompes
BELOEIL	⇒ 5 pompiers, 1 autopompe
AUTRES VILLES :	
McMasterville – Tous les secteurs	⇒ 5 pompiers, 1 autopompe
Mt Saint-Hilaire – Tous les secteurs	⇒ 5 pompiers, 1 autopompe
ENTRE 10 ET 15 MINUTES	<i>Délai compatible avec une intervention efficace.</i>

Selon les statistiques 2006 tirées du rapport annuel du service de sécurité incendie de Beloeil dont vous trouverez une copie en annexe (*voir annexe 38*) :

FORCE DE FRAPPE 2006 RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS		
MOIS	RISQUES ÉLEVÉS/TRÈS ÉLEVÉS	RISQUES ÉLEVÉS/TRÈS ÉLEVÉS ENGAGÉS ALARME MULTIPLES
Janvier	4	
Février	6	
Mars	8	
Avril	2	
Mai	1	1
Juin	1	
Juillet	5	2
Août	5	1
Septembre	3	
Octobre	6	
Novembre	6	
Décembre	4	
TOTAL	51	4

D'ici la fin de l'année 2007, le central de répartition entend mettre en fonction une portion du logiciel de répartition EmergenSys RAO qui intégrera les protocoles de recommandations sur un lieu.

Ces protocoles permettront une répartition multi casernes automatiques dès la retransmission de l'appel aux services d'incendie.

Pour être en mesure d'effectuer ce rappel, il sera nécessaire que le service de sécurité incendie de Beloeil revoie son plan de mise en service et ses protocoles de recommandations selon le type d'appel et en fonction du risque.

Ainsi, les risques élevés et très élevés proposeront la dépêche sur les lieux d'une intervention de ce type de risque, le nombre d'intervenants faisant l'objet de l'entente.

Une des obligations sine qua non à mettre en service un tel système : Est la mise en garde externe d'un minimum de cinq pompiers par chacun des services participants.

Le service de sécurité incendie de Beloeil, comme expliqué à l'objectif 2 de ce plan de mise en oeuvre, a déjà mis en place depuis 2002 un système de garde interne et externe permettant de compter sur cinq pompiers, c'est-à-dire un lieutenant, un opérateur de pompe et trois autres pompiers.

De plus, si l'intervention sur ces risques plus élevés nécessite le rappel d'intervenants additionnels soit pour prendre la relève ou pour effectuer des tâches additionnelles, nous pouvons compter sur le rappel progressif ou simultané des autres équipes du Service.

Comme vous l'aurez saisi, une intervention confirmée dans ce type de bâtiment peut nécessiter dans certains cas, l'utilisation de multiples équipes de combat.

Dans les cas de débordement, il est aussi possible de faire appel aux protocoles des entraides intermunicipales que le service de sécurité incendie de Beloeil a signé avec ses partenaires.

COÛT RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS MULTI CASERNES		
RESSOURCES HUMAINES	ÉQUIPEMENTS	COÛTS
5 pompiers Beloeil	1 autopompe	Inclus dans fonctionnement actuel.
10 pompiers autres villes : - McMasterville – Secteurs 21.2, 21.3 - Mt Saint-Hilaire – Secteurs 21.1, 21.4, 21.5, 21.6	2 autopompes	10 x 51 x 3 h x 20 \$* = 30 600 \$ ⁶ * Coût moyen/rappel

⁶ Somme non incluse au budget actuel

OBJECTIF NUMÉRO 4 – MESURES D’AUTOPROTECTION

Compenser d’éventuelles lacunes en intervention contre l’incendie par des mesures adaptées d’autoprotection.

Le service de sécurité incendie de Beloeil est soucieux d’offrir un environnement sécuritaire à sa population. D’ailleurs, les autorités municipales de Beloeil sont sensibles aux recommandations du Service. À titre d’exemple en 2007, par souci de rendre son réseau conforme aux attentes des promoteurs industriels, nous avons recommandé l’installation plus rapprochée de bornes d’incendie sur la voie de service de l’autoroute Jean-Lesage (*voir annexe 39*).

Nous avons également travaillé en 2005 avec une grande entreprise de fabrication de pneus et notre collaboration étroite a permis la mise en œuvre d’un système auto protégeant, performant et avant-gardiste prévenant et protégeant davantage l’entreprise contre les risques.

Nous tendons à travailler de concert avec les services techniques de la Ville ainsi que le service d’urbanisme, afin que l’installation future de générateurs de risques ne porte pas atteinte aux citoyens résidents existants.

De plus, les zones industrielles de la municipalité de Beloeil sont situées aux abords de l’autoroute Jean-Lesage et la Ville a adopté un règlement interdisant l’installation d’entreprises à haut risque qui traite dans leur procédé par exemple de quantités astronomiques de matières dangereuses, de matières radioactives, etc. (*voir annexe 40*).

OBJECTIF NUMÉRO 5 - LES AUTRES SINISTRES

Dans les cas des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, planifier l'organisation des secours.

Comme il est indiqué au document général du schéma de couverture de risques, la Ville de Beloeil offre déjà certains services additionnels à sa population.

HISTORIQUE

Désincarcération

Depuis 1975, le service de sécurité incendie de Beloeil possède des outils de désincarcération. De plus, son personnel a reçu la formation spécialisée en ce type d'intervention.

Nos pompiers ont soit une formation certifiée par l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ), le module 24 de l'ancien programme ou la formation spécialisée en désincarcération de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).

Depuis toujours le service de sécurité incendie de Beloeil dépêche une équipe constituée d'un lieutenant et quatre pompiers qui proviennent du système de garde interne et externe en plus de rappeler systématiquement l'équipe en devoir à l'horaire de travail. Lors de ces rappels, nous pouvons compter sur la présence d'au moins deux à trois pompiers additionnels en moyenne de jour et sur cinq à six pompiers en moyenne le soir, la nuit et les fins de semaine (*voir annexe 17 - Protocole d'acheminement des ressources*) ce qui permet de compter sur une moyenne de sept à onze pompiers sur les lieux d'une désincarcération confirmée, dépendamment de l'heure du jour ou de la nuit.

Matières dangereuses

Depuis 1995, le service de sécurité incendie Beloeil a fait l'acquisition d'une remorque et d'un véhicule porteur ainsi que des équipements permettant d'effectuer une intervention de base en la matière.

À cette époque une formation de sensibilisation et d'identification des matières dangereuses avait été offerte aux pompiers.

Depuis 2002 nos pompiers ont reçu une formation plus adéquate de l'IPIQ :

- ✓ Le module 9 sur l'identification et la sensibilisation aux risques des matières dangereuses;
- ✓ Le module 22 qui correspond au niveau opération en présence de matières dangereuses.

Quelques interventions ont été effectuées depuis (*voir annexe 41 - Listes des équipements, annexe 1 - Personnel formé, annexe 42 - Protocole d'intervention*).

Sauvetage nautique

En 1976, le service de sécurité incendie de Beloeil a fait l'acquisition d'une chaloupe munie d'un moteur 9.9 HP et d'une remorque.

À cette époque aucune formation reconnue n'était offerte dans les écoles de formation pompier.

En 2005, le service de sécurité incendie de Beloeil intensifie sa formation en offrant à ses pompiers et officiers le cours «Sauvetage sur plan d'eau» incluant les notions de sauvetage sur glace qui représentait un complément à cet égard.

Le service de sécurité incendie de Beloeil a acquis au cours du temps plusieurs équipements permettant d'effectuer des sauvetages sur glace; ces équipements ont, pour la plupart, été acquis en 2006 mais depuis 1995, l'équipement dénommé «Rescue Alive» ainsi que les habits «Ice commander» avaient été acquis et une formation de base avait été offerte par le distributeur.

En 2004, le moteur de l'embarcation a été renouvelé et le nombre de HP a été augmenté afin de le rendre plus efficace dans les eaux vives du Richelieu (*voir annexe 43 - Listes des équipements, annexe 1 - Personnel ayant la formation et annexe 16 - Protocole d'intervention*).

EN CONCLUSION

Tel que décrit au document général du schéma de couverture de risques, nous reverrons sur base régionale, fonctionnement de l'ensemble des directives actives reliées à cet objectif.

Cependant, je crois que nous devons procéder à l'entraînement du personnel et ainsi permettre au moins des interventions de base de façon sécuritaire d'ici à ce que soit mis sur pied de façon régionale, les types de services.

AUTRES SINISTRES	
MATIÈRES DANGEREUSES	
Maintien des équipements actuels	2 000 \$
Amélioration formation : 10 h/an x 20 p.t.p.	3 800
Entraînement : 20 h/an x 20 p.t.p.	7 600
SAUVETAGE NAUTIQUE	
Maintien des équipements actuels	1 000 \$
Entraînement : 10 h/an x 20 p.t.p.	1 900
DÉSINCARCÉRATION	
Maintien des équipements actuels	2 000 \$
Entraînement : Inclut dans la formation	
TOTAL	18 300 \$

Les objectifs 6, 7 et 8 des orientations du Ministre seront traités au schéma de couverture de risques conçu par la Municipalité régionale de comté et ne font pas partie intégrante de notre document présent, soit le plan de mise en oeuvre de Beloeil.

OBJECTIF NUMÉRO 6 - MAXIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE.

Ce qui a trait principalement à la mise en commun de certaines ressources afin de professionnaliser le service rendu, procédant ainsi à de la mise en commun. Le fonctionnement en multi casernes précédemment expliqué ainsi que le fonctionnement à venir des escouades spécialisées en sont des exemples.

OBJECTIF NUMÉRO 7 – PRIVILÉGIER LE RECOURS À PALIER SUPRAMUNICIPAL DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (M.R.C.) POUR L'ORGANISATION OU LA GESTION DE CERTAINES FONCTIONS RELIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE.

À titre d'exemple, afin de faire saisir le pensée derrière l'objectif, certaines municipalités qui, plutôt que d'offrir un service d'incendie de piètre qualité, concluraient par la voie de la M.R.C. des modalités de délégation de pouvoir pour le combat de l'incendie ou encore en matière de prévention, inspection et d'éducation du public.

OBJECTIF NUMÉRO 8 – PLANIFIER LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE SOUCI D’EN ARRIMER LES RESSOURCES ET LES ORGANISATIONS AVEC LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE, D’ORGANISATION DES SECOURS, DE SERVICES PRÉHOSPITALIERS D’URGENCE OU DES SERVICES POLICIERS.

À titre d’exemple, la Ville de Beloeil signe depuis plusieurs années une entente avec la Croix-Rouge en la matière (*voir annexe44 – Entente*).

Pour ce qui est de ces trois derniers objectifs et comme précisé précédemment, nous entendons avoir des discussions à la M.R.C. au cours des prochaines années sur les périodes que couvre le schéma.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES DE BELOEIL

SUJET	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL 5 ANS
OBJECTIF 1 - PRÉVENTION						
Chef inspecteur	60 000 \$	61 200 \$	62 730 \$	64 298 \$	65 905 \$	314 133 \$
Secrétaire 3 jrs/sem.	20 000 \$	20 500 \$	21 000 \$	21 500 \$	22 000 \$	105 000 \$
Aménagement bureau de prévention	40 000 \$					40 000 \$
Achat d'équipements	2 000 \$	2 000 \$				4 000 \$
Formation RCCI :						
*- 3 h/an/pompier	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	14 000 \$
Programme de vérification des avertisseurs de fumée						
Formation	1 824 \$	1 824 \$	1 824 \$	1 824 \$	1 824 \$	9 120 \$
Salaires campagne :						
1 000 h/an	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	95 000 \$
Papeterie, impression, accroche-portes, pamphlets	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	7 500 \$
Inspection périodique des risques :						
Location véhicule	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	24 000 \$
Éducation du public :						
*- Relations communautaires	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	22 000 \$
*- Exercices d'évacuation	3 040 \$	3 040 \$	3 040 \$	3 040 \$	3 040 \$	15 200 \$
*- Campagne médiatique	1 010 \$	1 010 \$	1 010 \$	1 010 \$	1 010 \$	5 050 \$
*- Cours cadet pompier	1 260 \$	1 260 \$	1 260 \$	1 260 \$	1 260 \$	6 300 \$
OBJECTIF 2 - RISQUES FAIBLES ET MOYENS (force de frappe)						
Salaires du rappel du 5e au 10e pompier autre ville indexé à 2,5 %/an	16 560 \$	16 974 \$	17 398 \$	17 833 \$	18 279 \$	87 044 \$
Garde interne	165 984 \$	170 134 \$	174 387 \$	178 747 \$	183 215 \$	872 466 \$
Garde externe	104 832 \$	107 453 \$	110 139 \$	112 893 \$	115 715 \$	551 031 \$
Équipements lourds :						
*- Échelle pompe		850 000 \$				850 000 \$
*- Pompe				300 000 \$		300 000 \$
*- Unité d'urgence	190 000 \$					190 000 \$
Programme d'entretien des bouches d'incendie	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	12 500 \$
OBJECTIF 3 - RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS (force de frappe)						
Salaires du rappel du 5e au 15e pompier autre ville indexé à 2,5 %/an	30 600 \$	31 365 \$	32 149 \$	32 953 \$	33 777 \$	160 844 \$
OBJECTIF 5 - AUTRES SINISTRES						
Formation et entraînement	18 300 \$	18 758 \$	19 226 \$	19 707 \$	20 200 \$	96 191 \$
	690 410 \$	1 320 517 \$	479 164 \$	790 064 \$	501 225 \$	3 781 379 \$
Montant non récurrent total						1 384 000 \$
Montant récurrent total						2 397 379 \$
Montant récurrent/année						479 476 \$

juillet 2007

Mise à jour :